

Le 27 mars 2026

« Par Système de dépôt électronique »

**Me Carolina Rinfret**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
500 boul. René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal, Québec  
H2Z 1W7

---

**Objet : Dossier R-4287-2024, phase 3**  
***Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025***

---

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de frais dans le cadre du dossier cité en objet. Ces frais correspondent notamment aux heures de préparation et de participation à la rencontre préparatoire tenue le 12 décembre 2025, laquelle nécessitait la prise de connaissance de la demande des distributeurs gaziers Énergir et Enbridge Gaz Québec (EGQ) au dossier R-4319-2025 (*Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesses dans le contexte de nouvelles dispositions introduites par la Loi 24*) ainsi que de la demande d'Énergir au dossier R-4320-2025 (*Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR*).

Tel qu'indiqué dans notre correspondance du 13 janvier 2026<sup>1</sup>, le GRAME avait l'intention de participer uniquement au Volet B de la phase 3 du présent dossier, notamment quant à la demande tarifaire d'Énergir pour l'année 2026-2027 et le plan d'approvisionnement 2027-2030. Dans la décision D-2026-007<sup>2</sup>, la Régie a toutefois décidé de se dessaisir des questions qui devaient être examinées dans le cadre du volet B de la phase 3.

---

<sup>1</sup> [C-GRAME-0027](#)

<sup>2</sup> [D-2026-007](#), p. 14, par. 43

∞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ∞  
Avocate / Lawyer

---

Cette situation faisant en sorte de mettre fin à son intervention à la phase 3 du présent dossier, le GRAME demande donc respectueusement à la Régie de lui octroyer le remboursement des frais contenus dans la demande ci-jointe, à l'issue du Volet A.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. (1)  
cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir